

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1261

présenté par
M. Ott, M. Castellani, M. Ramos, M. Rousset, Mme Rey-Rinchet et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.